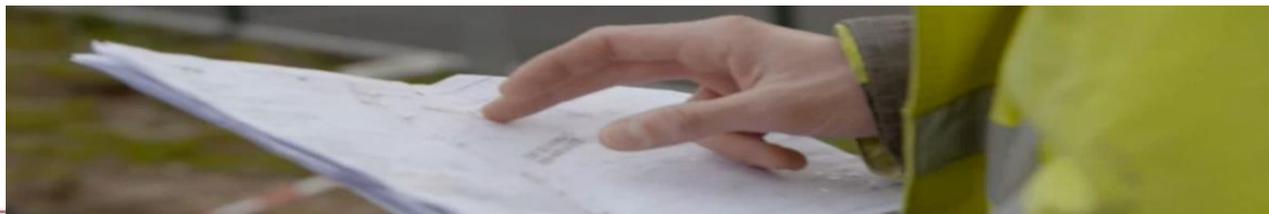


# Le cadre réglementaire français en matière de travaux : aspects cartographiques



# l'Observatoire National DT DICT

Il regroupe toutes les parties prenantes de la réglementation anti-endommagement.



Responsable de projet



Exécutant des travaux



Exploitant

La présidence et les vice-présidences de l'observatoire National, sont tenues par des représentants des 3 acteurs clés de la réglementation :

- **Exploitants de réseaux**
- **Entreprises intervenantes**
- **Responsables de Projet**

DT : Déclaration de projet de Travaux  
DICT : Déclaration d'Intention de commencement de travaux

# Missions de l'Observatoire national DT DICT

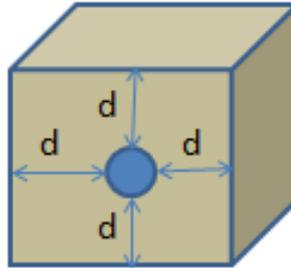
- **Coordination et mise en valeur des activités des Observatoires régionaux**
- **Exploitation et diffusion des retours d'expérience**
- **Promotion et diffusion des bonnes pratiques**
- **Actions d'information et de sensibilisation des acteurs de la réglementation anti-endommagement**
- **Préparation, le cas échéant, de propositions d'évolution de la réglementation, des normes, du guide technique...**

# Les aspects cartographiques dans la réglementation anti-endommagement

- **Mise en place du Guichet Unique.  
(avec son portail géographique)**
- **Introduction d'une nouvelle notion : les classes de précisions de la cartographie pour les réseaux sensibles (énergies...)**
- **Réalisation d'investigations complémentaires pour améliorer, si nécessaire, la localisation et la classe de précision des ouvrages sensibles avant travaux.**
- **Obligations de qualité pour le recellement et la cartographie des ouvrages neufs, avec des relevés géo-référencés**
- **Incitation à améliorer la précision de la cartographie pour les exploitants de réseaux sensibles.**
- **Incitation à partager les meilleurs fonds de plans disponibles entre les acteurs sur chaque territoire.**

Depuis  
2012

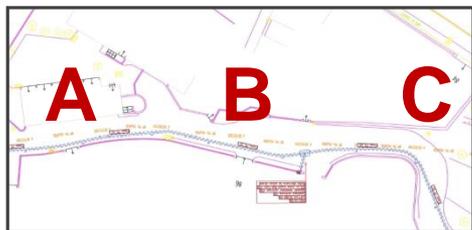
# Les classes de précision, A , B ou C



CLASSE et distance « d »	A	B	C
Canalisations	0,4m (rigide) ou 0,5m (souple)	1,5 m	> 1,5 m
Branchements	0,4m ou 0,5m	1 m	> 1m

# Des investigations complémentaires (IC) pour améliorer la localisation des réseaux sensibles existants avant travaux

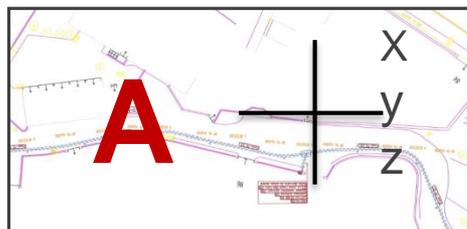
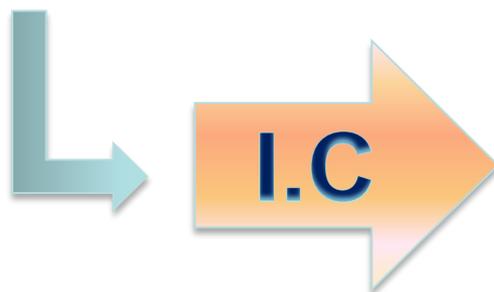
## Classes sur les plans



Entreprises Certifiées  
en Détection et Géo-référencement



Réseaux  
positionnés  
en **classe A**  
au sol



Exploitants :  
Mise à jour  
cartographie  
en **classe A**

**Application si :**

Travaux importants (> 100 m<sup>2</sup> terrassés)

Réseaux sensibles

Communes urbaines

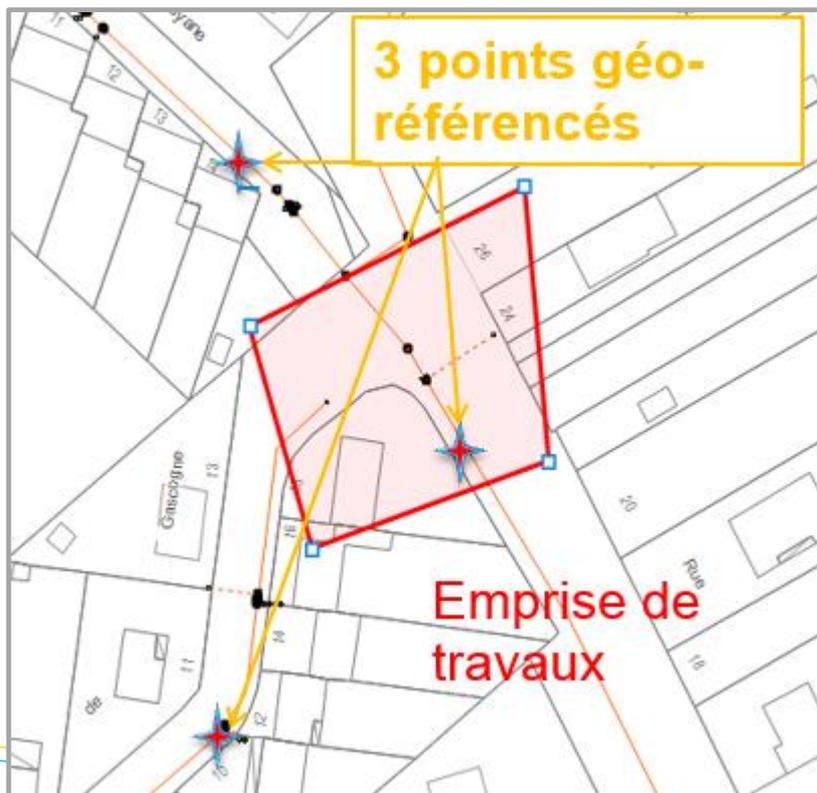
# Des ouvrages neufs géo-référencés en classe A



**Les réseaux posés depuis 2012  
doivent être géo-référencés,  
depuis la tranchée ouverte,  
pour obtenir une précision finale  
de classe A en cartographie.**

# Amélioration de la cartographie des réseaux (<2012) pour les exploitants

- Fournir 3 points d'ouvrages en classe A au 1/1/2019 en réponse aux déclarations de travaux.



- => Augmentation par les exploitants du taux de classe A pour les réseaux existants avant 2012, avec ou sans détection.

La classe de précision est lisible sur les plans.

# Partage des meilleurs fonds de plans existants

## ➤ Objectifs :

- partager le même fond de plan géo-référencé
- Réduire les coûts globaux
- Permettre à tous de profiter des mises à jour

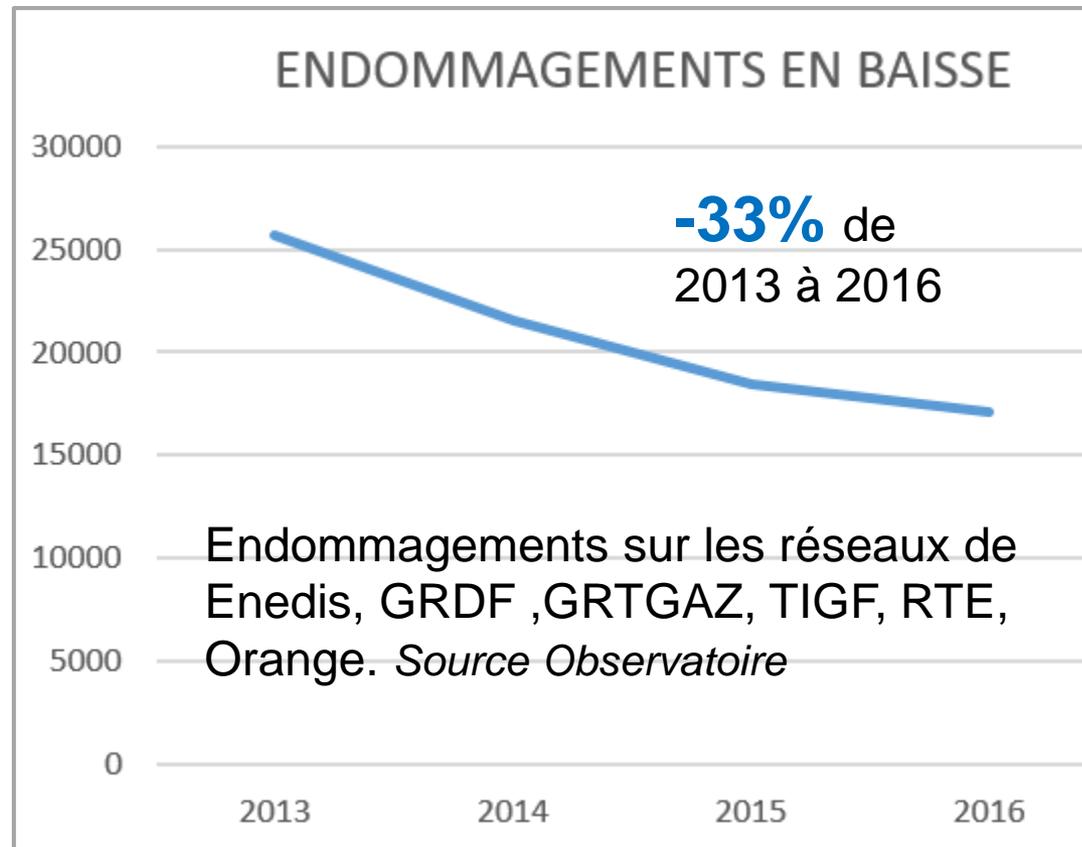
## ➤ Modalités :

- Mise en place d'un format standard **PCRS** (*Plan Corps de Rue Simplifié*) sous l'égide du **CNIG** (*Conseil National de l'Information Géographique*), après partage. (2015)
- **Réflexion en cours sur un standard de représentation des réseaux**
- Mise en place d'une gouvernance sous coordination de l'autorité publique locale qui se déclare compétente

# Les travaux en cours, suivis par l'Observatoire National

- **Réflexions sur les conditions de la dématérialisation des plans lors des réponses à déclarations de travaux :**
  - **Pour les Projets importants (avec Déclaration de projet de Travaux, DT) ?**
  - **Si le PCRS est existant ?**
  - **Si les ouvrages sont en classe A ? Réseaux uniquement ?**
  - **?**
  
- **Quelles informations cartographiques complémentaires ?**

# Lien avec la baisse des endommagements ?



**La cartographie n'est pas le seul axe  
de la réglementation pour réduire le nombre  
d'endommagements de réseaux...**

